

EXTRAIT**DU REGISTRE DE DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MORIN, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2019

Présents : MM. MORIN Christian, ESCOFFIER Marcel, FERLIN Damien, HAINZELIN Pierre, LAFOREST Jean-Daniel, GERBOUD Franck, RAMBAUD Guy, Mme BOUVIER Danielle, M. GUEUNDJIAN Philippe, Mmes BARRAQUAND Angélique, EYNARD Edith, GUIRIMAND Marie-Odile, PERROT Tiffany, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, LEBON Ludivine, TEZIER Evelyne

Absents excusés : M. CHINCHILLA Pedro (procuration à Marcel ESCOFFIER), M. GONTIER Hervé (procuration à Danielle BOUVIER), M DUC MAUGE Michel (procuration à Mauricette VALLET), Mme TABUTEAU Vincenzina (procuration à Ludivine LEBON), M. MILESI Pascal (procuration à Christian MORIN),

Absente : Mme BOREL Amandine

N66

OBJET :

**Tarif Eau et Assainissement
2020**

Madame Angélique BARRAQUAND a été élue secrétaire.

Suite à l'actualisation du schéma directeur en Eau Potable, il s'avère que d'importants travaux doivent être engagés pour garantir la qualité et l'approvisionnement en Eau de la Commune.

Considérant de ce fait la nécessité d'augmenter le budget correspondant, Monsieur le Maire propose :

- de revaloriser les tarifs **EAU POTABLE** (concernant les consommations 2020) suivants :

- | | |
|--|-------------|
| - Prix du mètre cube : | 0.75 € / m3 |
| - Partie fixe (charges fixes du service) | 35.00 € |

- de maintenir les tarifs 2019 (délibération n° 64/2018) :

* pour les autres indemnités et forfaits concernant l'**Eau potable**

*pour l'**ASSAINISSEMENT** (concernant les consommations 2020) et la PAC

* pour les travaux de raccordement Eau potable et Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Par 21 voix pour et 1 abstention (M HAINZELIN).

Décide d'appliquer les tarifs HT suivants, à savoir :

- **EAU POTABLE** (concernant les consommations 2020)

- | | |
|--|-------------|
| - Prix du mètre cube : | 0.75 € / m3 |
| - Partie fixe (charges fixes du service) | 35.00 € |

Décide de maintenir les tarifs 2019 (délibération n° 64/2018) :

*pour les autres indemnités et forfaits concernant l'**Eau potable** .../...

**Délibération affichée le
19 décembre 2019**

ASSAINISSEMENT (concernant les consommations 2020) et la PAC

pour les travaux de raccordement Eau potable et Assainissement

Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme :

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke and a small flourish at the end.